



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-sixième session

Rome (Italie), 7-11 mars 2005

RELÈVEMENT DES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS ET DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE TOUCHÉS PAR LE TSUNAMI SURVENU DANS L'OCÉAN INDIEN

RÉSUMÉ

1. Le tsunami du 26 décembre 2004 a tué quelque 300 000 personnes et détruit les moyens de subsistance de millions de personnes vivant près des côtes dont beaucoup de pêcheurs et de pisciculteurs pauvres et de membres de leur famille. Les secours d'urgence apportés rapidement par les pays affectés et par la communauté internationale ont répondu dans une large mesure aux besoins immédiats des survivants et évité que la faim et la maladie ne fassent des ravages. Alors que cette phase de secours à court terme touche à sa fin, les pays affectés et la communauté internationale doivent aujourd'hui chercher à utiliser de manière judicieuse et efficace l'assistance généreuse et sans précédent des donateurs publics et privés pour restituer leurs moyens de subsistance de manière durable et équitable aux millions de ménages victimes du tsunami. Ainsi, la coordination et l'assistance technique sont-elles devenues des questions prioritaires pour les gouvernements des pays touchés. Les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont été invitées à appuyer les gouvernements confrontés à cette tâche. Le Comité des pêches est invité, pour sa part, à examiner la réaction de la FAO à la catastrophe, à formuler des observations à ce sujet et à donner des orientations concernant les stratégies à moyen et long termes que le Département des pêches devrait mettre en oeuvre pour aider les pays touchés à remettre en état leurs pêches et leur aquaculture.

L'ÉVÉNEMENT ET SON IMPACT

2. Le tremblement de terre qui s'est produit au large des côtes de Sumatra le 26 décembre 2004 est le quatrième par ordre de violence depuis 1900 et le plus violent depuis près d'un demi-siècle. Il a déclenché d'énormes tsunamis qui ont déferlé avec une force dévastatrice sur au moins 12 pays, atteignant même la Corne de l'Afrique et provoquant l'une des catastrophes naturelles les plus meurtrières des temps modernes. Le tsunami a tué sur le pourtour de l'océan Indien quelque 300 000 personnes – on ne connaîtra jamais le chiffre précis – et détruit les moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes qui ont perdu leur foyer et leurs avoirs productifs. Si l'ampleur phénoménale des dégâts causés par cette catastrophe, actuellement estimés à plus de 7 milliards

de dollars EU, apparaît de plus en plus clairement, les souffrances humaines sont-elles insondables et continueront à hanter les survivants longtemps après que leurs moyens de subsistance auront été remis en état et que l'économie de leur pays aura été relevée.

3. Le tsunami a touché plus particulièrement les populations démunies, notamment les communautés de pêcheurs, qui ont enregistré le plus de décès – environ un quart du total – et perdu la totalité ou la plupart de leurs avoirs productifs. Dans plusieurs localités, les communautés ont été entièrement anéanties.

4. On trouvera ci-après un résumé des évaluations d'impact dans les pays les plus touchés¹.

5. En Inde, le tsunami a provoqué d'importants dégâts sur les îles d'Andaman et de Nicobar et dans les zones côtières d'Andhra Pradesh, de Kerala, de Pondicherry et de Tamil Nadu. Plus de 10 000 personnes ont perdu la vie et plus de 2 millions de foyers ont été touchés. Dans l'état de Tamil Nadu, le plus touché des États indien, le tsunami a tué quelque 8 000 personnes, dont plus des quatre cinquièmes vivaient dans des communautés de pêcheurs.

6. En Indonésie, le pays le plus touché, le tsunami a dévasté les zones côtières de deux districts de la province de Sumatra Nord, notamment les communautés du nord et de l'ouest de la province de Banda Aceh. Le nombre de morts ou de personnes disparues est évalué à 230 000 et le nombre de personnes déplacées à Aceh à plus de 400 000.

7. Le montant total des dégâts et des pertes serait de l'ordre de 4,45 milliards de dollars EU, dont près des deux tiers dans le secteur privé (logement, commerce, agriculture, pêche et transports). Les deux tiers environ des instruments de pêche, dont les bateaux et les engins de pêche, et la moitié des pêches et des infrastructures aquacoles ont été détruits ou endommagés. On s'attend à ce que la production du secteur des pêches dans les zones touchées accuse une baisse de 60 pour cent du fait des pertes matérielles, du grand nombre de décès parmi les pêcheurs et du traumatisme subi par les survivants qui ont parfois peur de reprendre leur activité de pêche. Les pertes directes d'avoirs productifs pour la pêche et l'aquaculture, à l'exclusion des pertes de revenu, sont estimées à 140 millions de dollars EU.

8. Aux Maldives, c'est toute la population qui a été touchée lorsque les 1 100 îles que compte le pays ont été inondées. Vingt des 198 îles habitées ont été dévastées. Plus d'un tiers de la population totale, qui s'élève à 280 000 habitants, a été sérieusement touchée – leurs maisons détruites ou gravement endommagées et les systèmes d'approvisionnement en eau et en vivres rendus inutilisables. Quatre-vingts personnes ont été tuées et 20 autres sont portées disparues. Douze mille personnes environ sont encore déplacées. Le tourisme et les pêches, principaux secteurs économiques des Maldives, ont énormément souffert du Tsunami. Sur le plan macroéconomique, les Maldives sont le pays le plus touché puisque les dégâts aux avoirs productifs, aux logements et à l'infrastructure sont évalués à 470 millions de dollars EU, soit près des deux tiers du produit intérieur brut du pays. Les dégâts directs aux instruments de pêche et aux installations de transformation du poisson et les pertes de revenu indirectes du secteur halieutique sont évalués à 25 millions de dollars EU.

9. À Sri Lanka, le tsunami a frappé 12 des 14 districts côtiers, tuant plus de 31 000 personnes, détruisant entièrement ou en partie quelque 140 000 maisons et endommageant les écosystèmes naturels et les infrastructures côtières. Les groupes vulnérables, comme les communautés de pêcheurs démunis vivant près du rivage dans des abris ou des maisons rudimentaires, ont subi de plein fouet les conséquences du tsunami. Les pertes économiques sont évaluées à près d'un milliard de dollars EU (soit 4,4 pour cent du PIB) et sont concentrées dans les secteurs du logement, du tourisme, des pêches et du transport.

¹ Sur la base de divers rapports d'évaluation de missions multi-institutions auxquelles ont participé des agents d'institutions financières internationales, des agences des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. Les pays les moins touchés sont le Kenya, le Myanmar et la Tanzanie.

10. La plupart des personnes décédées sont des pêcheurs et leur famille. Qui plus est, 90 000 pêcheurs ont été déplacés parce qu'ils avaient perdu leur maison et leurs biens. Vingt mille, soit les deux tiers, des 28 000 bateaux de pêche que compte le pays, ont été soit entièrement détruits, soit endommagés à des degrés divers. Les intrants de pêche, comme les moteurs hors bord, les glacières, les engins de pêche et les filets, ont également été détruits, de même que les infrastructures telles que les ports de pêche. Les dégâts totaux au secteur des pêches, à l'exclusion des dégâts aux maisons et aux biens de la population affectée, sont évalués à 120 millions de dollars EU.

11. Dans le sud de la Thaïlande, sur la côte de la mer Andaman, plus de 5 000 personnes ont été tuées, dont la moitié étaient des touristes étrangers. Les personnes travaillant dans le secteur des pêches ou dans des secteurs connexes, ainsi que dans le tourisme, ont été les plus touchées. Au total, ce sont les moyens de subsistance de plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont été détruits par le tsunami. Quatre cents villages de pêcheurs environ ont subi d'importants dégâts et 4 500 bateaux de pêche ont été endommagés ou détruits. Quelque 30 000 ménages démunis dépendant des pêches ont perdu leurs moyens de subsistance.

12. En Afrique, c'est la côte nord-est de la Somalie qui a été la plus touchée. Le tsunami a durement frappé une population rendue vulnérable par la guerre civile, des sécheresses chroniques et des inondations. Cent cinquante personnes seraient décédées et plus de 50 000 auraient été directement touchées par des dégâts causés à leur maison, à leurs bateaux, à leurs puits et à leurs réservoirs d'eau. Le tsunami a eu sur les moyens de subsistance des pêcheurs et sur les consommateurs de poissons un impact d'autant plus sévère qu'il s'est produit en pleine saison de pêche.

13. L'archipel des Seychelles a subi de graves inondations qui ont endommagé les routes, l'infrastructure de pêche et les ressources liées au tourisme. Les pertes sont évaluées à 4 pour cent environ du PIB du pays et à 6,8 millions de dollars EU pour ce qui est de l'infrastructure de pêche.

RÉACTION À L'ÉCHELLE MONDIALE

14. Les gouvernements ont pris la tête des efforts de secours après la catastrophe. Ils se sont appuyés sur les structures nationales de gestion des secours en cas de catastrophe, sur la solidarité entre populations et sur les institutions des Nations Unies et les donateurs bilatéraux pour les secours immédiats. Ces efforts ont permis d'acheminer l'aide alimentaire d'urgence et de fournir abris et médicaments à la plupart des survivants, de façon à éviter la famine et les épidémies. Des secours demeurent nécessaires pour venir en aide aux centaines de milliers de personnes déplacées qui vivent encore dans des logements provisoires et dépendent de l'aide alimentaire.

15. Un élan de solidarité sans précédent s'est déclenché au sein de la communauté internationale en faveur des pays et des populations affectés. L'Appel éclair des Nations Unies de début janvier a permis de recueillir plus de 700 millions de dollars pour financer les efforts de secours et de redressement des institutions des Nations Unies. Le montant total des dons promis par le secteur public à l'appui des secours immédiats et du redressement, tel que signalé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, dépasse 5,5 milliards de dollars EU. Ce montant n'inclut pas les annonces de contribution aux efforts de secours et de redressement transitant par la Banque asiatique de développement et par la Banque mondiale, ni les 1 à 2 milliards de dollars EU de dons privés prévus par la Banque mondiale.

16. Maintenant que la phase des secours d'urgence est pratiquement achevée, les pays affectés et la communauté internationale doivent chercher à utiliser de manière judicieuse et efficace l'assistance potentiellement disponible pour rendre leurs moyens de subsistance de manière équitable et durable aux millions de ménages frappés par le tsunami et redonner aux économies nationales, régionales et locales affectées les moyens d'assurer leur développement durable. Dans ce contexte, il est urgent de coordonner les efforts et de donner des orientations

techniques pour faire émerger un consensus sur les secours à apporter, les personnes à secourir et les moyens à utiliser pour ce faire, question qui est devenue prioritaire pour les gouvernements des pays victimes du tsunami, pour le système des Nations Unies, dont la FAO, et pour d'autres donateurs.

RÉACTION DE LA FAO

17. Pendant la première semaine qui a suivi la catastrophe, la FAO a dégagé 1,5 million de dollars EU sur le budget limité de son propre Programme de coopération technique (PCT) pour l'évaluation des besoins et le relèvement immédiat de l'Indonésie, des Maldives, de Sri Lanka et de la Thaïlande.

18. Par le biais de l'Appel éclair des Nations Unies de début janvier et sur la base d'une évaluation initiale des besoins, la FAO a lancé un appel pour recueillir 26,5 millions de dollars EU en faveur de six pays – Indonésie, Maldives, Myanmar, Seychelles, Somalie et Sri Lanka – et 2,5 millions de dollars EU pour financer des activités régionales en partenariat avec le PNUD et le PNUE. Les priorités immédiates citées dans l'appel lancé par la FAO incluaient:

- la coordination et l'assistance technique;
- la fourniture d'engins de pêche, la réparation et le remplacement des bateaux, la remise en état et la reconstitution des stocks de poissons pour l'aquaculture ainsi que la remise en état rapide des ports, des points d'encrage et des installations de stockage et de transformation du poisson;
- les semences, outils et autres intrants agricoles permettant de reprendre la production vivrière;
- la réparation de l'infrastructure d'irrigation et de drainage et la bonification des terres inondées d'eau salée.

19. Au 21 février dernier, les fonds promis ou versés à la FAO s'élevaient à 29,3 millions de dollars EU, dont 13,4 millions avaient été reçus en espèces du PCT (1,5 million de dollars) et de donateurs ayant versé au total 11,9 millions de dollars – Japon (5 millions de dollars), Norvège (3 millions de dollars), Allemagne (1,4 million de dollars), Royaume-Uni (1,1 million de dollars), Chine (0,4 million de dollars), Belgique (0,2 million de dollars), Canada (0,8 million de dollars), Gouvernement de Palau (25 000 dollars) – tandis que 16 autres millions de dollars avaient été annoncés par la Belgique (3,9 millions de dollars), la Chine (1,6 million en nature), l'Italie (9,3 millions de dollars), la Norvège (1 million de dollars) et l'Allemagne (135 000 dollars). Des dons ont également été annoncés par l'Algérie et la Grèce. On notera que les contributions de l'Allemagne, de la Norvège et du Royaume-Uni sont versées par le biais du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, ce qui permet à la FAO d'avancer des fonds pour des interventions prioritaires de manière souple, c'est-à-dire en fonction des besoins identifiés par la FAO et les gouvernements des pays concernés.

20. Un financement supplémentaire est en cours de négociation avec un certain nombre d'autres donateurs – les fonds engagés s'élèvent à 27 millions de dollars EU. Si ce montant est versé intégralement, le financement dont disposera la FAO sera d'au moins 56,5 millions de dollars EU, voire plus, à mesure que les activités s'orienteront vers le relèvement et la reconstruction.

COORDINATION DES RÉACTIONS

21. Au niveau international, la FAO et son Département des pêches travaillent en étroite collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), d'autres organisations des Nations Unies, les institutions financières internationales, des réseaux de pêche, des organisations intergouvernementales, des ONG et la société civile. Le Département des pêches de la FAO, ainsi

que d'autres départements de la FAO, communique quotidiennement à l'OCHA ses évaluations qui sont ensuite incluses dans les rapports de situation de l'OCHA sur les tremblements de terre et les tsunamis.

22. Pour que le plus grand nombre possible de pêcheurs, de pisciculteurs et de familles touchés par le tsunami puissent profiter du savoir-faire et des ressources de la FAO, l'une des principales tâches du personnel du Département des pêches de la FAO consiste à aider ceux qui sont responsables de la planification et de la mise en oeuvre des activités de secours et de relèvement aux niveaux national et régional.

23. Au niveau national, les fonctionnaires et consultants du Département des pêches de la FAO font partie des équipes nationales créées par les gouvernements pour coordonner les activités d'évaluation, de secours et de relèvement liées au tsunami.

24. Dans le cadre de son action en faveur des pays touchés, la FAO travaille en collaboration étroite avec des institutions financières internationales comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque islamique de développement, notamment dans les domaines suivants:

- Évaluation des besoins et des dégâts causés aux secteurs agricole et halieutique;
- Formulation de stratégies de relèvement et de reconstruction;
- Participation à des missions visant à préparer des interventions dans le cadre de projets ou de programmes; et
- Promotion de l'échange d'informations techniques et opérationnelles.

25. Les fonctionnaires et les consultants du Département des pêches de la FAO, avec leurs collègues du Centre d'investissement de la FAO et des institutions financières internationales, ont aidé les gouvernements à évaluer les dégâts causés aux pêches et à l'aquaculture et les besoins de secours et de relèvement en Indonésie, en Inde, à Sri Lanka, aux Maldives, en Thaïlande et au Myanmar.

26. Le Département des pêches de la FAO contribue activement à l'élaboration de cadres pour des programmes impulsés par les pays touchés par le tsunami. Ces cadres sont élaborés par les gouvernements avec l'assistance des institutions financières internationales et du système des Nations Unies. Chaque cadre national comporte un élément pêche et intègre une approche fondée sur les moyens de subsistance et d'autres questions transversales comme la sécurité alimentaire, la parité hommes-femmes et la protection de l'environnement marin et côtier, compte tenu du fait que les pêcheurs et les agriculteurs constituent le principal groupe touché dans la plupart des pays, outre le secteur touristique.

27. Le Département des pêches de la FAO a mis au point et tient à jour un site Web sur ses interventions dans les zones touchées par le tsunami qui vise à donner des informations synthétiques sur les besoins dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et sur les mesures de secours et de relèvement et qui devrait servir de centre de liaison pour toutes les parties prenantes et tous les donateurs. Ce site fait partie du site Web de la FAO sur le tsunami et est relié au site Web des Nations Unies Atlas des océans géré par la FAO au nom de toutes les institutions du système des Nations Unies. Le site Atlas des océans vise à faciliter la coordination de toutes les informations sur les activités du système des Nations Unies ayant trait aux océans et la question du tsunami y occupe désormais une place importante.

POINTS À RÉSOUDRE ET OBSTACLES À SURMONTER POUR REMETTRE EN ÉTAT LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

28. Le principal problème lié aux mesures de relèvement à moyen et à long termes, qui pourrait constituer un obstacle au relèvement durable du secteur des pêches et de l'aquaculture des pays touchés par le tsunami, tient au risque de réinstitutionnalisation des facteurs de

vulnérabilité et de non-durabilité. Il s'agit avant tout du risque de mettre en place une capacité de pêche dépassant la capacité de production de ressources halieutiques – risque qui est élevé si l'on ne suit pas de près et si l'on ne gère pas correctement la reconstitution de la capacité de pêche. Il inclut également celui d'introduire des engins et des embarcations de pêche, ou de promouvoir indirectement des pratiques et des méthodes de pêche, qui ne sont pas adaptés et qui pourraient contribuer à la surexploitation des ressources halieutiques ou avoir un impact négatif sur l'environnement côtier et aquatique. Il en va de même des technologies et des pratiques aquacoles.

29. Il faut aussi évaluer l'impact du tsunami sur le potentiel de production halieutique et aquacole. Des recherches spécifiques sont nécessaires pour évaluer l'étendue des dégâts causés aux habitats et aux sites halieutiques et aquacoles et son impact sur le potentiel de production et proposer des moyens de remettre en état ces sites ou habitats et de retrouver une certaine productivité.

30. Dans certains cas, la reconstitution de la capacité de pêche à son niveau antérieur peut ne pas être compatible avec les principes directeurs d'une pêche durable – certaines communautés pourraient ne pas être en mesure de retourner dans la région où elles vivaient précédemment. Dans ce cas, on se heurtera à la difficulté de trouver des moyens de subsistance de substitution, tout en ayant la possibilité de tirer parti d'améliorations apportées à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits des pêches et de l'aquaculture.

31. Vu l'étendue des dégâts, il n'a pas encore été possible d'évaluer, dans certaines zones côtières, dans quelle mesure il restait des communautés de pêcheurs et une capacité institutionnelle correspondante. Ce type d'information est toutefois nécessaire pour impliquer les communautés et leurs institutions dans la planification et la mise en oeuvre des efforts de relèvement ou pour envisager d'autres moyens de subsistance durables. Par exemple, la microfinance devrait jouer un rôle dans le relèvement, mais les économies et les mécanismes de crédit traditionnels pourraient avoir totalement disparu.

32. Il importe également, si l'on veut prévenir ou réduire l'impact négatif des futures catastrophes naturelles, telles que les raz de marée et les tempêtes tropicales, de régler le problème des établissements de communautés de pêcheurs sur les côtes, établissements qui bien souvent sont extrêmement vulnérables et mal protégés. Il s'agira donc de renforcer la participation de ces communautés à la planification de l'utilisation des côtes et des terres, ainsi que leurs droits de propriété ou d'utilisation sur le terrain sur lequel se trouvent leurs maisons et leurs établissements.

33. La question de la conservation et de la protection des côtes est elle aussi préoccupante. Il convient d'agir de toute urgence pour enrayer l'érosion des sols dans les zones côtières, remettre en état les mangroves et d'utiliser des moyens naturels et autres pour protéger les côtes des raz de marée, des inondations et des tempêtes. Toutes ces mesures doivent être conçues et mises en oeuvre en étroite consultation avec les autorités et les communautés locales et avec leur participation.

34. La question des terres et de la réinstallation se pose déjà avec acuité, dans la mesure où de nombreux gouvernements envisagent de réinstaller les communautés plus loin de la rive, pour mieux les protéger d'éventuelles catastrophes. Rien ne dit, toutefois, que ces communautés soient désireuses ou capables de prendre une telle mesure, qui pourrait se révéler lourde de conséquences pour les communautés de pêcheurs et les pisciculteurs sur le plan des droits d'accès à la terre et à l'eau, de la réorganisation de la production, de la transformation et de la commercialisation et des moyens de subsistance.

STRATÉGIE DE LA FAO POUR LE RELÈVEMENT À MOYEN ET LONG TERMES DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DES PAYS TOUCHÉS

35. Pour résoudre les problèmes et les difficultés mentionnés ci-dessus et garantir un relèvement durable et équitable des pêches et de l'aquaculture, la FAO a mis au point un cadre stratégique pour le relèvement et la reconstruction à moyen et long termes des pêches et de l'aquaculture². Ce cadre continue à être revu et affiné à mesure que des informations plus détaillées et plus précises nous parviennent sur l'impact du tsunami dans les différentes localités et sur les besoins spécifiques en matière de relèvement et de moyens de subsistance. L'aide fournie par la FAO aux pays affectés pour leur relèvement à moyen et long termes devrait s'inspirer des principes ci-après:

- Garantir que le relèvement est perçu par la population comme un droit et traité comme tel avec et pour elles.
- Adopter une approche concertée avec les partenaires internationaux du développement dans le cadre général fixé par les gouvernements concernés.
- Suivre de près le Code de conduite pour une pêche responsable et les directives techniques y relatives.
- Adopter l'approche fondée sur les moyens de subsistance et les principes qui la sous-tendent (approche centrée sur les personnes, souple, participative, appliquée à plusieurs niveaux et gérée en partenariat, durable et modulable).
- Accompagner le relèvement de réformes afin d'éviter la réinstitutionnalisation et la répétition de facteurs de vulnérabilité et de non-durabilité dont on sait qu'ils affectent les moyens de subsistance et les conditions de vie des communautés de pêcheurs.
- S'assurer que, une fois reconstituée, la capacité de pêche sera compatible avec une utilisation durable des ressources, avec les principes de précaution et avec le droit des artisans pêcheurs à des moyens de subsistance sûrs et équitables.
- Pour la reconstitution des moyens de production des pêches et de l'aquaculture, recourir aux intrants utilisés précédemment, notamment s'ils étaient produits localement (bateaux et engins de pêche).
- S'assurer que les capacités institutionnelles soient elles aussi remises en état afin de garantir une bonne gouvernance du secteur, une gestion responsable des pêches et la participation des communautés au relèvement des moyens de subsistance.
- Intégrer les efforts de relèvement des pêches et de l'aquaculture dans une approche multisectorielle visant à préserver l'intégrité écologique des zones côtières.

36. La FAO poursuivra sa collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et avec les institutions financières internationales pour fournir une assistance aux pays touchés en vue de leur relèvement à moyen et à long termes. Elle continuera également à collaborer avec ses partenaires de la région Asie au sein du Consortium pour le relèvement des communautés ayant perdu leurs moyens de subsistance dans les pays dévastés par le tsunami (CONSRN)³. Le Consortium s'est réuni du 28 février au 1er mars 2005 avec des représentants des organismes s'occupant des pêches dans les pays touchés de la région et a élaboré un Cadre stratégique régional pour le relèvement qui servira de base à la formulation de projets et au dialogue avec des donateurs intéressés.

² Voir <http://www.fao.org/tsunami/fisheries/index.htm>.

³ Les membres du Consortium sont la Commission des pêches pour l'Asie et le Pacifique (APFIC); le Programme pour la baie du Bengale – organisation intergouvernementale (BOB-IGO); le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (FAO-RAP); le Réseau des centres d'aquaculture dans la région Asie-Pacifique (RCAAP); le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC); et le Centre WorldFish (WorldFish).

37. Le Département des pêches de la FAO n'est pas très étoffé et a dû réorganiser ses activités relevant du programme ordinaire pour réagir à la situation d'urgence. La plupart des fonds disponibles à cet effet ont été consacrés à l'achat d'intrants, tandis qu'une assistance pour la coordination et la planification des interventions est le type de soutien le plus demandé par les gouvernements. La plupart des projets de relèvement et de reconstruction prévus viseront à assurer le relèvement durable des pêches et de l'aquaculture, leur gestion et leur mise en valeur.

38. Pour préparer l'effort de relèvement et de reconstruction, le Département des pêches demande que soit créée une Unité de coordination des efforts de relèvement consécutifs au tsunami et de soutien technique, qui assurerait le soutien technique et la coordination des projets nationaux et régionaux tout au long du cycle des projets (identification, préparation, exécution, suivi et évaluation). La création d'une telle unité exigera un financement extrabudgétaire.

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

39. Le Comité est invité à examiner les mesures prises par la FAO en réaction à la catastrophe, à formuler des observations à leur sujet et à donner des orientations au Département des pêches concernant des stratégies à moyen et à long termes de soutien aux pays affectés en vue du redressement de leur secteur des pêches et de l'aquaculture. Le Comité pourra examiner plus particulièrement:

- la nécessité de centrer les efforts de relèvement des pêches et de l'aquaculture sur la remise en état durable des moyens de subsistance des pêcheurs et des aquaculteurs en tenant dûment compte de la nécessité d'améliorer la gouvernance et l'efficacité du secteur;
- la nécessité de reconstituer la capacité de pêche dans l'optique d'une utilisation durable des ressources fondée sur des pratiques de pêche plus appropriées et des processus communautaires qui renforcent la gestion des pêches et la conservation de l'environnement côtier.